

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 15 DECEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt deux, le jeudi quinze décembre à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : vendredi 09 décembre 2022

Etaient présents :

M.	LECOURIEUX	Eddie	Maire	Mme	JALABERT	Nadine	Conseillère municipale
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2 ^{ème} adjoint	Mme	MOTUHI	Fémia	Conseillère municipale
M.	PELAGE	Maurice	3 ^{ème} adjoint	Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
M.	BERTHELOT	Olivier	5 ^{ème} adjoint	Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
Mme	WEDE	Sabrina	6 ^{ème} adjoint	M.	TOFIL	Raphaël	Conseiller municipal
M.	GUEPY	Guy	7 ^{ème} adjoint	M.	N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
Mme	BOLO	Valérie	8 ^{ème} adjoint	Mme	MOREAU	Laure	Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9 ^{ème} adjoint	Mme	JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
Mme	FERRALI	Elodie	10 ^{ème} adjoint	M.	LELONG	Mickaël	Conseiller municipal
Mme	FILIMOHAAU	Marguerite	Conseillère municipale	M.	PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
Mme	COURTOT	Chantal	Conseillère municipale	M.	PIDJOT	Romuald	Conseiller municipal
M.	BAUDRY	Michel	Conseiller municipal	M.	SAO	Pététo	Conseiller municipal

Représentés :

M. Jean-Jacques AFCHAIN (procuration donnée à M. Eddie LECOURIEUX)
 Mme Elizabeth RIVIERE (procuration donnée à M. Maurice PELAGE)
 M. Paul AUSU (procuration donnée à Mme Rusmaeni SANMOHAMAT)
 M. Pierre-Louis ALGAYRES (procuration donnée à M. Michel BAUDRY)
 Mme Vaea FROGIER (procuration donnée à Mme Chantal COURTOT)
 M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à M. Elodie FERRALI)
 M. Georges TARAIHAU (procuration donnée à M. Carl N'GUELA)
 M. Mathieu GOYON (procuration donnée à M. Raphaël TOFIL)
 Mme Ivy POIA (procuration donnée à Mme Nina JULIÉ)

Excusé :

M. Jean-Irénée BOANO

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	24
Nombre de votants	:	34

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.

M. Raphaël TOFIL est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 124 /22/XII

APPROUVANT LE RAPPORT ECRIT
RELATIF A LA SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE LOCALE
MONT-DORE ENVIRONNEMENT, POUR L'EXERCICE 2021

Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 15 décembre 2022,

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu l'ordonnance n°2009-1530 du 10 décembre 2009 modifiant l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales relatif aux sociétés d'économie mixte locales,

Vu la note explicative de synthèse n°86/2022 du 09 décembre 2022,

Sur proposition de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 30 novembre 2022, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Est approuvé le rapport écrit relatif à la société anonyme d'économie mixte locale Mont-Dore Environnement, pour l'exercice 2021.

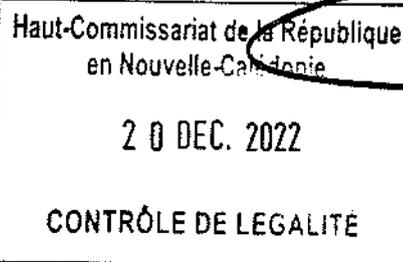
Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée sous format électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 15 DÉCEMBRE 2022

Le secrétaire de séance,

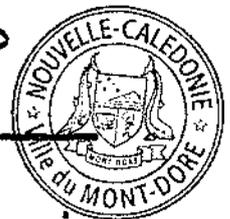
Raphaël TORILI



Pour extrait conforme
au registre des délibérations,

Le Maire,

Eddie LECOURIEUX



Le Maire certifie que le présent acte
ayant été transmis le 20 DEC. 2022
au Commissaire Délégué
et notifié le
et/ou publié le
est exécutoire de plein droit

Pour attestation
le Chef du Service des
Affaires Générales

Eric KEM-SENG



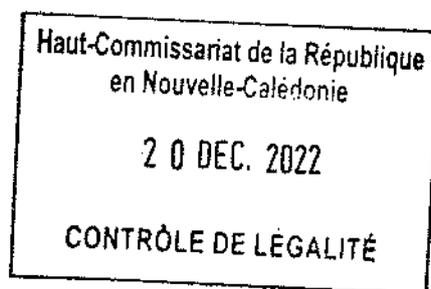
MONT-DORE ENVIRONNEMENT
Société Anonyme d'Economie Mixte Locale au capital de 117 750 000 XPF
Siège social au Mont-Dore (Nouvelle-Calédonie)
Boulari – Route du Sud
BP 868– 98810 MONT-DORE
R.C.S. NOUMEA 000 849 661

R A P P O R T D E G E S T I O N
A U C O N S E I L D ' A D M I N I S T R A T I O N
C O N V O Q U E L E 1 1 M A I 2 0 2 2

Mesdames, Messieurs, chers administrateurs,

Vous avez été convoqués au conseil d'administration afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Projet d'affectation et de répartition des résultats ;
- Projet de rapport de gestion ;
- Convocation de l'assemblée générale annuelle, fixation de son ordre du jour, projets de résolution.



SITUATION, ACTIVITES ET FAITS MARQUANTS - 2021

Tableau synthétique des quantités annuelles de déchets ménagers recyclables livrées par la C.S.P (QAV et PAV) et traitées au centre de tri par matière et par tonne :

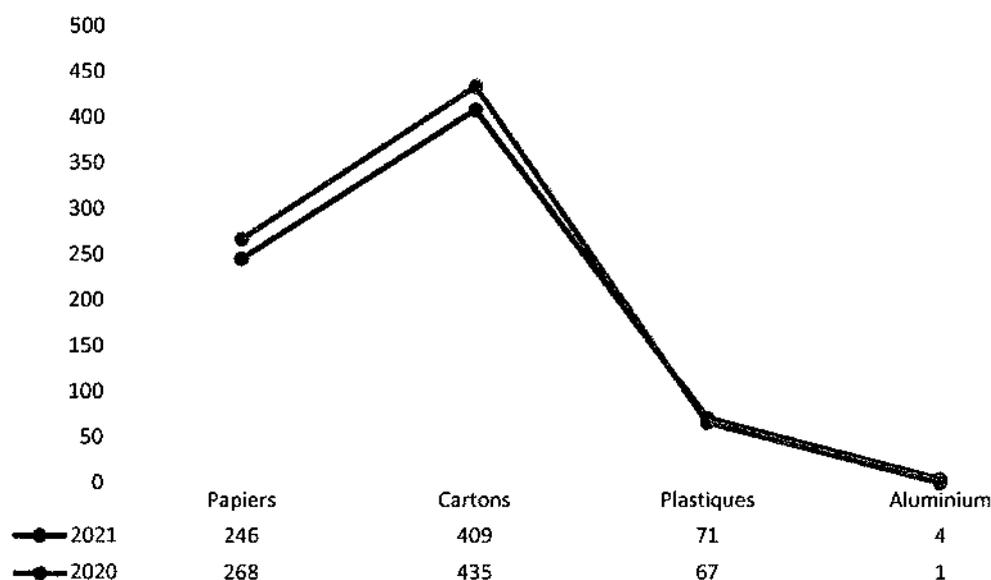
Année	Papiers	Cartons	Plastiques	Aluminium	Total
2021	246	409	71	4	730
2020	268	435	67	1	771
2019	277	251	81	0	609
2018	205	310	23	0	538
2017	297	337	49	0	683
2016	284	573	44	0	891
Total	1 479	1 935	344	5	3 763

COMMENTAIRES :

Tonnages globaux entrants en diminution.
- 48 tonnes sur l'année 2021

Variation entre 2021 et 2020

Matières	Tonnages
Papiers	-22 tonnes
Cartons	-26 tonnes
Plastiques	+4 tonnes
Aluminium	+3 tonnes



- Baisse des volumes d'entrées de déchets issus des PAV et QAV

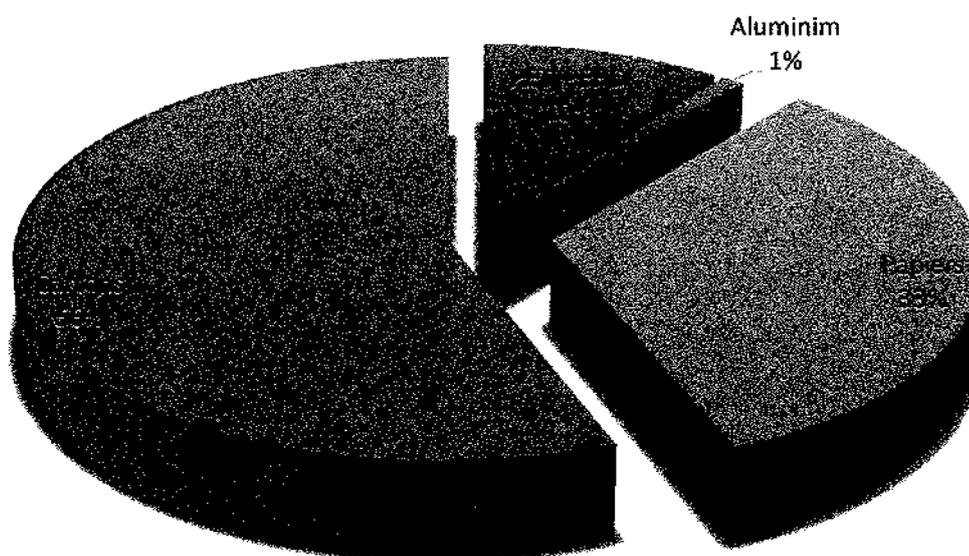
Q.A.V. – P.A.V. – LIVRAISONS CSP



730 tonnes livrées
8% de refus
soit 60 tonnes



670 tonnes
valorisables



• 89% de papiers et de cartons

598 tonnes

• 10% de plastiques

68 tonnes

• 1% d'aluminium

4 tonnes

PORTE A PORTE – MONT-DORE VILLE



317 tonnes livrées
45% de refus
Soit 143 tonnes



174 tonnes
valorisables



- **Baisse des volumes d'entrées de déchets issus des ménages du Mont-Dore**
317 tonnes en 2021 contre 354 tonnes en 2020 soit 37 tonnes de moins

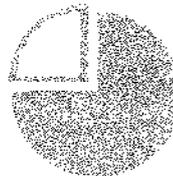


- **Hausse du taux de refus**
143 tonnes soit 45% en 2021 sur 317 tonnes livrées
Contre
90 tonnes soit 25% en 2020 sur 354 tonnes livrées

DECHETS MIXTES COLLECTE MDE ET APPORTS AUTRES CLIENTS



254 tonnes livrées
3% de refus
Soit 7 tonnes

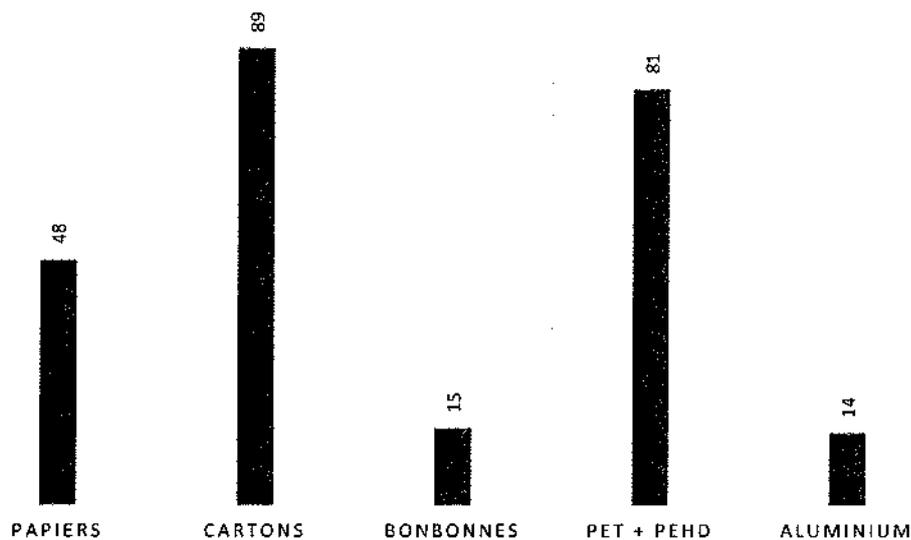


247 tonnes
valorisables

REPARTITION CLIENTELE

AUTRES (collecte MDE)	CIENC	ZERO WASTE	OZD/ECOTRANS	VIVA ENVIRONNEMENT	EMC	SIEM	Total
94	15	26	25	9	54	31	254

RÉPARTITION PAR MATIÈRE (247T)



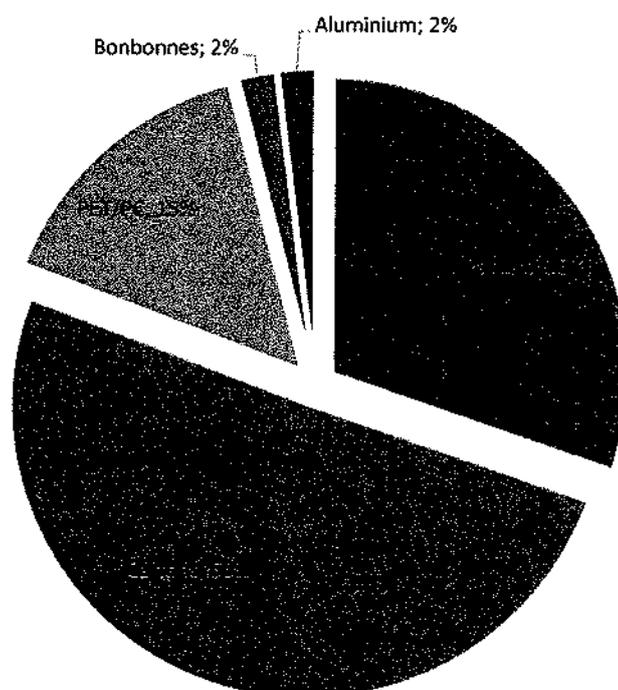
ENSEMBLE DES DECHETS

ENTRANTS : 1 301 tonnes en brut dont 16 % de refus

SOIT : 1091 tonnes en net

	BRUT	NET
QAV/PAV	730	670
MDV	317	174
AUTRES	254	247
TOTAL	1 301	1 091

PAPIERS	CARTONS	PET/PEHD	PC	ALU
30%	50%	15%	2%	2%



■ Papiers ■ Cartons ■ PET/PC ■ Bonbonnes ■ Aluminium

PRODUCTION DE BALLEES

856 TONNES NET

Matières	Production	Unité	en tonnes
Papiers	993	balles	244
Cartons	1 746	balles	454
Plastiques transparents	766	balles	100
Plastiques opaques	153	balles	23
Bonbonnes	91	balles	9
Aluminium	196	balles	16
Fer	61	balles	10
Total production	4 006		856

VALORISATION – EXPORTS EN 2021

874 tonnes de déchets ont été valorisés localement et hors territoire. Une partie de ces 874 tonnes proviennent du stock de 2020.

Papiers	Cartons	Plastiques PET	Plastiques PEHD	Bonbonnes	Aluminium	Total
406	355	70	25	10	9	875

Cela représente en conteneurs :

Papiers	Cartons	Plastiques PET	Plastiques PEHD	Bonbonnes	Aluminium	Total
14	20	7	2	1	1	45

LA GRILLE TARIFAIRE

TONNAGE	TRANSPORT	TRAITEMENT ET VALORISATION	PRIX TOTAL
• Jusqu'à 100 tonnes (1200t/an)	7 000	80 000	87 000
• De 100t à 125t (1200t à 1500t/an)	5 000	70 000	75 000
• De 125t à 140t (1500t à 1680t/an)	5 000	60 000	65 000
• Plus de 140t (1680t/an)	3 000	55 000	58 000

La prestation « traitement et valorisation » en provenance des QAV est rémunérée au tarif de 80 000 XPF HT/Tonne entrante.

Cette grille tarifaire a été validée par le SIGN et la CSP fin décembre 2018 et annexée au renouvellement du contrat de concession de la CSP.

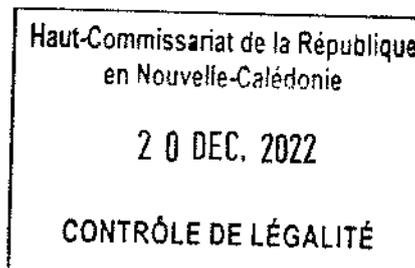
La prestation « traitement et valorisation » en provenance des Mixtes Mont Dore Ville est rémunérée au tarif de 109 000 XPF HT/Tonne entrante de janvier 2021 à septembre 2021.

La CSP ayant dénoncé le contrat de sous-délégation, les tarifs ont été révisés, passant de 109 000 F à 80 000 F.

LE CHIFFRE D'AFFAIRES DE 2021 EST DE 194 MF

CLIENTS	PRESTATION	2021	2020
CSP	QAV/PAV traitement	58 MF	61 MF
CSP	Mont-Dore ville traitement	32 MF	39 MF
DUMBEA	Bacs + inventaire	33 MF	/
Autres clients	Traitement et collecte MDE	61 MF	63 MF
Exports	Valorisation	10 MF	4 MF
Total		194 MF	167 MF

Résultat d'exploitation de 11 272 986 FCFP



LES POINTS MARQUANTS EN 2021



- Appel d'offre de Dumbéa
 - ✚ Lot 4 : Inventaire et pucage des bacs OM
 - ✚ Lot 5 : Collecte déchets recyclables



- Baisse des volumes d'entrées de déchets issus des foyers de la Ville du Mont-Dore (poubelle jaune)
317 tonnes en 2021 contre 354 tonnes en 2020 soit - 37 tonnes (-10%)



- Baisse des volumes d'entrées de déchets issus des PAV/QAV soit 730 tonnes en 2021 contre 771 en 2020 soit - 48 tonnes (-6%)

OBJECTIFS 2022

1 – Consolider le marché de la Ville de Dumbéa, la collecte et les tonnages entrants

2 – Préparer le changement de Mont-Dore Environnement pour devenir la référence en collecte des déchets recyclables :

- ✚ Nouveaux outils de collecte
- ✚ Nouvelle presse spéciale plastique (gain ratio poids volume dans les exports)

3 – Appréhender un nouveau modèle social au sein de Mont-Dore Environnement pour préparer l'avenir (2 personnes proches de l'âge légal de la retraite)

4 – Abandonner la collecte des déchets non recyclables et développer la collecte des déchets recyclables. Performer dans les appels d'offre du Mont-Dore et de Nouméa.

PERSPECTIVES 2022

1 – Se positionner comme la référence en Nouvelle-Calédonie pour la collecte des déchets recyclables, le tri et la valorisation locale et internationale ;

2 – Positionner Mont-Dore Environnement en principal acteur du tri et de la valorisation des produits PET dans le cadre de la mise en place de la REP Emballages ;

3 – Contacts avec de nouveaux traders, négociations en cours avec une ouverture sur de nouveaux marchés porteurs ;

4 – Etablir une véritable relation gagnant/gagnant avec les partenaires et décideurs SIGN et CSP.

PRESENTATION DETAILLEE DES COMPTES ANNUELS

- Le chiffre d'affaires net réalisé au cours de l'exercice écoulé, s'est élevé à **193 633 282 XPF** contre 167 158 108 XPF pour l'exercice 2020, soit une hausse d'environ 15 % ;
- En ajoutant la production stockée, les reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges ainsi que les autres produits de gestion courante, le total des produits d'exploitations s'élève à 194 194 295 XPF ;
- Les achats vendus, en considération des achats de marchandises et de valorisation de stocks, se sont élevés à 18 635 172 XPF ;
- Les autres achats et charges externes, à 74 569 316 XPF, représentant une hausse de 13 674 040 XPF par rapport à l'exercice précédent (60 895 276 XPF). Cette hausse significative s'explique principalement par une augmentation des prix d'achat de petits matériels notamment du fil de ligature pour la presse à balle, d'équipements de travail et de locations de véhicules suite à des pannes ;
- Les impôts, taxes et versements assimilés, à 572 210 XPF.
- Les charges de personnel, à 78 429 460 XPF, dont 57 154 237 XPF en salaires et traitements et 21 275 223 XPF en charges sociales soit une baisse par rapport à 2020 de 1 779 920 XPF ;
- La dotation aux amortissements, à 10 692 513 XPF ;
- Et les autres charges de gestion courante, à 22 638 XPF ;
- Soit un total des charges d'exploitation s'élevant à 182 921 309 XPF ;
- Le résultat d'exploitation s'est traduit par un bénéfice de 11 272 986 XPF ;
- Les produits financiers se sont élevés à 0 XPF et les charges financières à 2 095 290 XPF ;
- Les produits exceptionnels se sont élevés à 3 831 438 XPF et les charges exceptionnelles à 7 603 009 XPF ;
- Le résultat net comptable s'est traduit par un bénéfice de 5 406 125 XPF ;
- Par suite, les capitaux propres avant affectation des résultats de l'exercice s'élèvent à 75 739 915 XPF pour un capital social de 117.750.000 XPF ;
- Le total de l'actif immobilisé, après amortissements et provisions, s'élève à 94 569 347 XPF ;
- Le total de l'actif circulant, après amortissements et provisions, s'élève à 134 119 353 XPF ;
- Le total du bilan net s'élève à 228 688 700 XPF ;

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

20 DEC. 2022

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

PRESENTATION DETAILLEE DES COMPTES ANNUELS

Nous vous rappelons que notre société n'a aucune filiale

INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL :

Le capital de la société est à ce jour fixé à la somme de 117.750.000 FCFP, et divisé en 11.775 actions de 10.000 FCFP, chacune de valeur nominale, réparties entre les actionnaires de la manière suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions avant augmentation	Capital en % avant augmentation	Nombre d'actions actuellement détenues	Capital en % actuel
Ville du Mont-Dore	5 812	72,70%	9 755	82,85%
E.E.C	250	3,13%	367	3,12%
SVP MANA	250	3,13%	214	1,81%
ENTREPRISE PIERRE F.	513	6,42%	438	3,72%
E.M.C	691	7,39%	606	4,29%
SUD NORD TERRASSEMENT	78	0,98%	67	0,57%
S.R.C.B.G	181	2,26%	155	1,31%
HYDROCLEAN	147	1,84%	126	1,07%
I.F.D	43	0,54%	37	0,31%
Ludovic WAMYTAN	130	1,63%	111	0,94%
TOTAL	7 995	100%	11 775	100%

Pour rappel :

L'assemblée générale extraordinaire du 04 septembre 2018 a décidé, sur proposition du conseil d'administration, d'augmenter le capital social d'une somme de 57.800.000 XPF (ville : 56.000.000 XPF et EEC : 1.800.000 XPF), pour le porter de 79.950.000 XPF à 137.750.000 XPF puis de le réduire d'une somme de 20.000.000 XPF, pour le ramener à 117.750.000 XPF.

Proposition d'affectation des résultats :

L'exercice écoulé laisse apparaître un bénéfice de 5 406 125 XPF que nous proposons d'affecter en totalité en report à nouveau, dont le montant sera porté à un montant débiteur de 45 450 085 XPF.

Rappel des dividendes distribués :

Aucun dividende n'a été distribué au cours de l'exercice précédent

Contrôle des commissaires aux comptes :

Vous entendrez la lecture du rapport sur les comptes annuels et du rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivant du code de commerce de votre commissaire aux comptes.

Informations sociales :

L'effectif est le suivant :

- Un staff administratif de 3 personnes – 1 directeur – 1 responsable administrative – 1 secrétaire tous en CDI
- Un staff technique de 17 personnes
 - 1 responsable de centre
 - 16 opérateurs polyvalents répartis en 3 poles



Afin de réaliser l'ensemble des collectes des déchets ménagers et assimilés, la société durant l'exercice 2021 a disposé d'une BOM PL, d'une mini BOM et d'un camion à benne basculante.

Mandataires sociaux

Nous vous rappelons les mandats et fonctions exercées au sein de la société :

- Présidente Directrice Générale : la ville du Mont-Dore représentée par Mme Chantal COURTOT,
- Administrateurs :
 - La ville du Mont-Dore représentée par :
 - Mme Chantal COURTOT,
 - M. Olivier BERTHELOT,
 - Mme Nina JULIE,
 - Mme Elodie FERRALI.
 - La société EEC, administrateur représenté par M. François BERGER,
 - La société EMC, administrateur représenté par M. Hiro MATTALIANO,
 - La société PIERRE F., administrateur représenté par M. Franck BOCQUET.

Je concluerai ce rapport en rappelant que la SAEML est un établissement public local qui, bénéficie d'un montage de société qui permet aux collectivités de rechercher des performances de gestion, de résultats, en associant les actionnaires.

Les EPL sont un moyen de combiner, au sein d'une société, la souplesse et la réactivité du management privé et l'engagement au service de l'intérêt général et de fait, ils doivent être un outil d'enclenchement opérationnel des projets.

C'est dans cet état d'esprit que nous avons œuvré à Mont-Dore Environnement. Malgré la conjoncture, l'effort et le travail ont été récompensés et en cela j'ai pu compter sur M. Patrick CALVARIN et Mme Yasmina MU CHEE CHUEN.

Le directeur, M. Patrick CALVARIN a quitté la société en mars 2022, il a pendant cette année et demie passée au sein de la société, impulsé un essor nouveau à Mont-Dore Environnement.

Pour ces résultats de l'exercice 2021, il est à mon sens important de reconnaître ce travail de valeur et de l'en remercier pour l'implication mis au service de la SAEML MDE.

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie
20 DEC. 2022
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Approbation des rapports écrits relatifs aux Sociétés d'Economie Mixte.

P.J. : - 4 rapports de gestion ou d'activités ;
- 4 projets de délibération.

L'article 1524-5 du Code général des collectivités territoriales (qui a été étendu aux communes de Nouvelle-Calédonie par l'article 8-1 de la loi n°99-210 du 19 mars 1999) dispose dans son 14^{ème} alinéa que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance de la société d'économie mixte (SEM).

A la clôture de l'exercice 2021, la ville du Mont-Dore détient des participations dans les sociétés suivantes :

Entité	Capital social en MF	Capital social détenu par la ville du Mont-Dore		Représentants de la ville du Mont-Dore au CA
		en MF	en %	
1 - Mont-Dore Environnement	117,75	97,55	82,85%	COURTOT Chantal, BERTHELOT Olivier, FERRALI Elodie, JULIE Nina.
2 - SECAL (Société d'équipement de la Nouvelle-Calédonie)	565,00	21,47	3,80%	SANMOHAMAT Rusmaeni
3 - SEM AGGLO (Société d'économie mixte de l'agglomération)	200,00	14,50	7,25%	SANMOHAMAT Rusmaeni
4 - SEM de Tina	340,378	2,06	0,60%	AFCHAIN Jean-Jacques

Les quatre tableaux suivants présentent une synthèse de l'activité et des ratios financiers des quatre sociétés d'économie mixte précitées.

Les rapports de gestion ou d'activités des sociétés sont joints au présent rapport de présentation.

Il est ainsi proposé au conseil municipal d'approuver le rapport écrit relatif à ces sociétés pour l'exercice 2021.

Observations de la commission chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 30 novembre 2022 :

Mme JULIÉ demande si les SEM sont conviés à la réunion.

M. AFCHAIN répond par la négative.

Mme JULIÉ souhaite que les directeurs des SEM viennent en séance du conseil municipal pour présenter leur rapport d'activité.

M. LEVANQUÉ indique que tous les ans, ce sont les représentants du conseil municipal siégeant au sein des SEM qui réalisent cette présentation.

Mme JULIÉ suggère que les administrateurs fassent part des éventuels points d'alerte sur la situation des SEM. Elle précise que le groupe débattera de ce sujet en séance du conseil municipal.

▪ **Rapport écrit de la SAEML Mont-Dore Environnement :**

M. SAO revient sur les faits marquants de la société : « le papier et le carton représentent environ 89% du gisement traité ». Il se demande où sont passées les bouteilles en plastiques et les boîtes de conserves.

M. BERTHELOT et Mme JULIÉ, administrateurs au sein de la SAEML Mont-Dore Environnement, se sont retirés de la séance et n'ont donc pas pris part à l'avis de la commission.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents.

▪ **Rapport écrit de la SECAL :**

M. SAO demande si l'inauguration de la gendarmerie de Saint-Michel aura bien lieu ce samedi 03 décembre.

M. AFCHAIN répond par l'affirmative. L'inauguration sera faite en présence du ministre de l'Intérieur et des Outre-Mer. Les invitations sont faites par l'Etat et devraient parvenir sous peu.

Mme SANMOHAMAT, administratrice au sein de la SECAL, s'est retirée de la séance et n'a donc pas pris part à l'avis de la commission.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents.

▪ **Rapport écrit de la SEM AGGLO :**

Aucune observation.

Mme SANMOHAMAT, administratrice au sein de la SEM AGGLO, s'est retirée de la séance et n'a donc pas pris part à l'avis de la commission.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents.

▪ **Rapport écrit de la SEM DE TINA :**

Aucune observation.

M. AFCHAIN, administrateur au sein de la SEM DE TINA, s'est retiré de la séance et n'a donc pas pris part à l'avis de la commission.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents.

Tel est l'objet des quatre projets de délibération ci-joints, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mont-Dore le 09 DEC. 2022

Le Maire


Eddie LECOURIEUX



Entité	Secteur d'activité	Présidence du CA	Direction générale	Faits marquants de la société / de l'activité 2021
1 - Mont-Dore Environnement	Collecte, traitement et transport des déchets.	COURTOT Chantal	CALVARIN Patrick	<p>- Total Net traité : 1 091 t soit -33 T par rapport à 2020. Cette baisse provient des déchets issus des Q.A.V (-70 t). A l'inverse, une hausse est enregistrée sur les volumes traités de déchets issus de la poubelle jaune (+37 t).</p> <p>A noter que le papier et le carton représentent environ 89 % du gisement traité.</p> <p>- Export des déchets : 875 t (contre 588 en 2020).</p> <p>- Le taux de refus représente 16% sur le total des entrants contre 9,7% en 2020</p> <p>La société dispose d'un contrat de sous-délégation avec la CSP pour le traitement des déchets valorisables du Mont Dore. La CSP a dénoncé cet accord le 28/09/2020 avec date d'effet au 1^{er} octobre 2021. Cette incertitude entre les 2 prix a généré une provision d'un montant de 2,141 MF. La CSP a modifié le prix de traitement à la tonne, le faisant passer de 109 000 F à 80 000 F. Les approvisionnements sont effectués sur la base de ce nouveau tarif.</p>
2 - SECAL	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement de zones urbaines, industrielles, d'activités économiques, commerciales ou touristiques ; • Opérations de construction immobilières ou patrimoniales portant sur des immeubles d'habitation, d'activités ou de commerce ; • Réalisation d'équipements collectifs ; • Opérations de réhabilitation de patrimoine existant. 	Robert KAPOERI	ARCHAMBAULT Christophe	<p>-La structure juridique de la société a légèrement évolué en 2021, les statuts ont été modifiés pour permettre aux administrateurs de participer aux instances à distance et un changement de représentant pour les administrateurs de l'Etat, de la province Nord, du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, de l'AFD et de la BCI</p> <p>Le chiffre d'opération total s'élève à 3.4 milliards de F.CFP en 2021 contre 4.8 milliards en 2020 soit une diminution de 29%. Cette baisse provient du ralentissement du volume d'activité des mandats et des concessions notamment des travaux sur Dumbéa sur mer.</p> <p>-Au niveau des mandats, quelques opérations ont été réalisées comme l'agence technique Sud de la ZAC panda, la réalisation de la caserne de gendarmerie du Mont-Dore, le CMSU de la CAFAT, la gestion technique des internats et collèges de la province nord ont généré un volume d'activité (681 MF).</p> <p>Pour les conduites d'opérations, le chiffre d'opération provient essentiellement des travaux sur la transversale Hienghène/Kaala-Gomen et des travaux dans le cadre du plan de relance de Wallis et Futuna.</p> <p>Par ailleurs, la SECAL a modifié sa stratégie et s'est repositionnée notamment sur un nouvel axe, l'accompagnement des politiques publiques de collectivités dans l'émergence de leurs projets, dans leurs études de faisabilité, dans le développement d'activités autour des transitions (notamment énergétique et numérique) ou dans l'appui à la gestion de sociétés.</p> <p>En 2022, la SECAL poursuit ses activités au niveau régional, avec de nouvelles missions à Wallis et Futuna. Le plan d'orientation stratégique (POS) a été validé en 2021 et son déploiement a commencé fin 2021.</p> <p>De plus, les missions confiées à la SECAL ont été étendues en province des Iles avec la création d'un EPCC pour optimiser la gestion des centres culturels et médiathèque.</p> <p>Enfin, les activités de gestion se poursuivent avec la mission auprès de la SPL Loyauté Habitat et la signature de nouvelles conventions avec la SCI PAD du GDPL de BACO et la SPL Tourisme.</p>

Entité	Faits marquants de la situation financière 2021 et perspective 2022	Chiffre d'affaires	Résultat net	CAF	Charges de personnel		Endettement		Capitaux propres
					Poids	Nb pers.	Encours	Garanti par la ville	
1- Mont-Dore Environnement	<p>- L'amélioration de la situation financière de la société se poursuit en 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hausse du chiffre d'affaires de 26,475 MF soit +15,70%. • Résultat d'exploitation : 11 MF soit -4,6 MF dû notamment lié à une augmentation des charges (export des balles de déchets pour 8 MF). • Ainsi la SAEML a diminué de 8,3 MF de bénéfice par rapport à l'exercice précédent. • Les capitaux propres sont reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social. <p>Pour 2022, la SAEM veut consolider le marché de la ville de Dumbéa sur la collecte et les tonnages entrants et développer la collecte des déchets recyclables.</p>	194 MF	5,4 MF	17 MF	48%	20	74,757MF	34,850 MF	75,739 MF
2- SECAL	<p>Après une période (2013 à 2017) durant laquelle le chiffre d'affaires a culminé, celui-ci décroît continuellement depuis 2018 : -208 MF par rapport à 2020.</p> <p>Cependant, l'activité est légèrement repartie en 2021 pour atteindre un chiffre d'affaires de 456 millions.</p> <p>Après trois années de déficits consécutifs enregistrés depuis 2018, l'exercice 2021 dégage un résultat bénéficiaire de 58 millions de francs CFP en raison de:</p> <p>Une baisse des dotations aux amortissements et provisions d'exploitation sur l'exercice pour 43 millions de francs CFP : provision CCRS de 34 millions de francs CFP et diminution des dotations aux amortissements de 11 millions de francs CFP notamment sur les installations sur siège social (modification du rythme de l'amortissement);</p> <p>Une hausse des reprises d'amortissements et provisions d'exploitation sur l'exercice pour 42 millions de francs CFP incluant celle des provisions du CCRS suite à la vente du bâtiment A début 2022.</p> <p>Pour rappel, 46 millions de francs CFP avaient été dotés sur les exercices précédents pour anticiper les couts des travaux et rénovation à venir sur le CCRS et 12 millions de francs CFP de provision pour risque dans le cadre d'un litige avec MAGECO lié au CCRS. La vente d'une partie du CCRS début 2022 a permis d'éteindre ces risques et donc de reprendre l'ensemble des provisions.</p> <p>Quant à la trésorerie, elle s'établit à 2 193 millions de francs CFP à la clôture de l'exercice 2021, regroupant la trésorerie propre à la société et celle des opérations en mandat et en concession dont la SECAL est dépositaire</p> <p>Le niveau de trésorerie lié à la société est en hausse de 13MF au 31/12/2021 essentiellement en raison de la hausse de ses charges décaissables.</p>	456 MF	58,243MF	47 MF	76%	38	16 mds F (dont 236 MF pour la concession Centre-ville de Boulari)	118 MF	725 MF

Entité	Secteur d'activité	Présidence du CA	Direction générale	Faits marquants de la société / de l'activité 2021
3 - SEM AGGLO	Construction, promotion et gestion de logements locatifs sociaux.	MALFAR Muriel	BENISTI Sacha	<p>Au cours de l'année 2021, la SEM AGGLO a livré 30 logements, dont 28 neufs. Le patrimoine locatif en exploitation s'établit ainsi à 2 072 logements fin 2021 contre 2 042 en 2020, soit une hausse du parc de +1.5 %.</p> <p>Au total, la SEM Agglo a dépensé en 2021, 110 millions de francs CFP au titre du gros entretien, 60 millions de francs CFP au titre de remplacements de composants et travaux d'amélioration soit un total de 170 millions de francs CFP.</p> <p>Les logements vacants ont représenté 59,2 millions de francs CFP soit +4 % pour l'ensemble du parc locatif (contre 100 millions de francs CFP en 2020). Les objectifs de réduction des vacances ont été atteints en 2021. Le renforcement du pôle social, dont la cellule attribution, explique ces bons résultats.</p> <p>Le taux de variation d'impayés, hors passage en perte, se situe autour de 2,3 % au 31 décembre 2021, contre 4,3 % en 2020.</p> <p>Le renforcement de la cellule contentieux depuis juin 2020 (désormais constituée de deux collaborateurs) a considérablement amélioré le pilotage des impayés grâce à une meilleure réactivité dans le suivi et les réponses apportées vis-à-vis des locataires en situation d'impayé.</p> <p>La SEM Agglo et la province Sud ont signé en novembre 2021 une convention d'apport en compte courant d'un montant de 400 millions de francs CFP. Cette avance doit permettre de soutenir et garantir le financement des opérations neuves et l'entretien du parc existant de la SEM Agglo. La province Sud s'engage à maintenir cette avance non productive d'intérêts en compte courant d'associés pour une durée de trois ans et pourra être, le cas échéant, capitalisée</p>
4 - SEM de Tina	Gestion d'un parcours de golf.	BRIAULT Jean-Claude	RICAUD Dominique	<p>Augmentation du capital par émission de 1265 actions au profit de la province Sud, réduisant la participation de la commune de 0.63% à 0.60%</p> <p>Le chiffre d'affaires affiche une progression de +24 %, soit presque 34 millions de francs CFP de plus qu'en 2020, porté par une nette hausse du nombre d'adhérent, qui atteint le nombre de 600 en décembre 2021 (+20 % par rapport à l'exercice précédent).</p> <p>Malgré la hausse du résultat de l'exercice 2021, il est important de constater que la SEM de Tina reste dans un état financier fragile, avec deux confinements subis sur l'exercice, des dettes accumulées depuis plusieurs années, un coût important supporté suite au départ de l'ancien directeur technique et un parc de voiturette vieillissant.</p>

Entité	Faits marquants de la situation financière 2021 et perspective 2022	Chiffre d'affaires	Résultat net	CAF	Charges de personnel		Endettement		Capitaux propres
					Poids	Nb pers.	Encours	Garanti par la ville	
3- SEM AGGLO	<p>- Le chiffre d'affaires augmente de 127 MF (soit +8,5%) qui s'explique principalement par la mise en service des nouveaux logements.</p> <p>- La SEM Agglo dégage en 2021 un bénéfice comptable de 290 MF contre 243 915 MF en 2020.</p> <p>Les dettes financières représentent 53% du passif. Elle a augmenté de 5%. Au cours de l'exercice, 4 lignes de financements pour les programmes de constructions de logements ont été levées pour 437,8 millions de francs CFP.</p> <p>Pour 2022, La SEM AGGLO prévoit le lancement de 2 programmes de construction de logements locatifs LLA/LLT sur la commune de Dumbéa : AUTEUIL et RINGWAY. Sont également prévus, les travaux de réhabilitation LES BALSAMINES à Nouméa et le démarrage des travaux pour les opérations MAHALE et HANAE. Ces mises en chantiers représentent un montant total d'investissements de 1,6 milliards de francs CFP, pour une production globale de 65 logements.</p> <p>Cependant, la SEM AGGLO fait face à une situation haussière des matières premières qui pourrait se répercuter sur ses chantiers : cet état de fait engendre des demandes de renégociation des marchés de la part des entreprises et des difficultés d'approvisionnement. Ainsi, le risque d'allongement des délais de chantier est avéré, tandis que les chantiers font face à des entreprises manquant d'encadrement ou qui sont en difficulté financière, renforçant le risque de malfaçons ou d'abandon de chantier.</p> <p>Le programme pluriannuel d'investissement et d'entretien pour l'exercice 2022 est volontariste, avec un budget de 547 millions de francs CFP, principalement dédié au programme conventionné avec la province Sud pour les travaux de sécurisation et de requalification urbaine de 5 résidences, qui s'échelonnent sur la période 2022-2024</p>	1 809 MF	290 MF	220 MF	17%	49	19,9 mds F	-	15,4 mds F
4- SEM de Tina	<p>Le chiffre d'affaires est en hausse de 24% (soit +34 MF) due notamment à l'inscription de nouveaux licenciés, nouvelle gestion du Proshop, et la poursuite des conventions de partenariat avec des sponsors privés. Les charges de personnel sont en diminution d'un point (salaires, charges sociales et personnel extérieur). Elles représentent 49 % des charges d'exploitation contre 50 % en 2020.</p> <p>L'exercice 2022 sera dynamisé par plusieurs projets visant à remonter le chiffre d'affaires qui devrait s'établir après projection à 150 millions de francs CFP :</p> <p>poursuite des journées portes ouvertes afin d'attirer de nouveaux golfeurs ; passage au photovoltaïque pour baisser les coûts énergétiques, sous réserve de l'obtention d'une subvention publique et d'un financement bancaire complémentaire ; acquisition d'une flotte de voitures en défiscalisation,</p>	174,439 MF	+17,442MF	20,5 MF	47%	15	48,3 MF	-	352 MF